



Procès-verbal de la séance du Conseil Général De Montpreveyres du 16 mars 2023

Présidence : Mme Martine Borgeaud

Secrétaire : M. Frédéric Berner

La Présidente, Martine Borgeaud, prend la parole à 20h15 et salue les Municipaux ainsi que les Conseillères et Conseillers présents et leur souhaite la bienvenue.

1. Appel

Excusés 11		Non-excusés
Bruno Bertez Eric Dewarrat Julien Jaccard Catherine Jaccard Cloux André Kolly Nathalie Langlois	Henri Mermoud Isabelle Mermoud Geoffroy Pautz Marion Villars Fabrice Weber	Christophe Staub

La Présidente procède à l'assermentation de Monsieur Marc Mostacci.

Présents : 27	Excusés : 11	Absent : 1	Total : 39
---------------	--------------	------------	------------

Le quorum est atteint. Le conseil peut délibérer. La Présidente déclare la séance ouverte.

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 8 décembre 2022
3. Communications de la Présidente
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis municipal n°1/2023 – Demande de crédit d'investissement de CHF 56'000,00 TTC pour l'assainissement du réseau d'égouts du secteur « Ouest » du village.
6. Préavis municipal n°2/2023 – Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 9'500,00 pour l'installation du système GastroVert Private.
7. Préavis municipal n°3/2023 – Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 9'200,00 pour la réfection de la conduite de la source communale alimentant le bâtiment communal dit « rural » ECA no 83, parcelle 157.
8. Divers et propositions individuelles

Il n'est pas demandé de modification à l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité

En préambule, la Présidente rappelle qu'en vertu de l'art. 67, toute personne demandant la parole est priée d'indiquer son nom et son prénom.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2022

Page 2, M. Michel Jaquier demande de corriger : « les combles » au lieu de « les combes ».

Page 3, M. Claude Kung demande de corriger : « AIEJ » au lieu de « AEJ ».

Page 4, M. Claude Kung demande de corriger « Gemetris » au lieu de « Genetrix ».

Page 4, M. Mathieu Villet demande de supprimer la fin de la phrase : " Une distribution de ces cadeaux sera organisée." ~~pour les parents qui n'auraient pas le temps de venir le chercher au bureau communal "~~

Page 5, M. Claude Kung demande de corriger : « AIEJ » au lieu de « AEJ ».

Page 5, M. Michel Jaquier demande de corriger : « chaque commune **aie** au lieu de ait ».

Page 7, M. Michel Jaquier demande à corriger son nom.

Page 8, M. Claude Kung indique qu'il s'agit de la route du Village, et non pas « de la Mellette ».

Suite aux corrections, la Présidente passe au vote :

*Résultats : **oui : 23** Non : 0 Abstentions : 3*

La Présidente ne vote pas. Le procès-verbal est accepté avec 23 voix

La Présidente remercie le vice-Président pour l'avoir remplacée lors du dernier Conseil Général, à la satisfaction de tous. Merci également à la secrétaire pour le PV.

3. Communications de la Présidente

Rappel pour les membres faisant partie d'une commission.

Chaque commission est tenue de rendre un rapport sur le préavis qui lui a été présenté par la Municipalité. Ce qu'on oublie peut-être et qui est stipulé dans notre règlement du conseil à l'Art 44, c'est que si un membre de ladite commission est en désaccord avec les conclusions de la majorité de la commission, il a la possibilité de déposer un rapport minoritaire. Et ainsi, il n'a pas à signer le rapport commun et lors de la mise au vote du préavis, il n'est pas tenu de voter comme ses "collègues" mais il peut voter selon sa propre opinion.

4. Communications de la Municipalité

M. Philippe Thévoz : "Les travaux de sécurisation de la route du Riau et des arrêts de bus Riau-Graubon et Balances vont bon train et le calendrier est respecté. D'ici la fin de la semaine prochaine, les pavés, bordures, revêtements et éclairage public seront posés. C'est-à-dire qu'à partir de ce moment-là la route du Riau devrait pouvoir être rendue aux usagers, qu'ils soient automobilistes, cyclistes ou piétons.

En principe, les travaux se décaleront alors sur la zone des arrêts de bus Riau Graubon. Comme vous l'imaginez, cela aura un impact important sur le trafic de la route de Berne. Il est prévu notamment de réduire la largeur à deux voies de circulation bidirectionnelles et la vitesse à 60 km/h sur le tronçon concerné par les travaux. Il y aura une première phase de chantier touchant la voie Moudon-Lausanne (avec réfection des quais et trottoirs, adaptation des canalisations et pose des luminaires) et une deuxième phase touchant la voie Lausanne-Moudon (avec là aussi réfection des quais et trottoirs, réfection du revêtement et des grilles d'évacuation de l'eau).

Pour des raisons de sécurité, il a été décidé, d'un commun accord entre le Canton, la Commune et les entreprises que les arrêts Riau-Graubon ne seront plus desservis par CarPostal du 27 mars au 9 mai, soit environ six semaines. Les usagers sont priés d'utiliser l'arrêt des Balances. L'information sera faite largement. Merci déjà de votre compréhension. Fin mai, tous les travaux de sécurisation devraient être terminés.

Le 24 mars prochain, CarPostal va habiller l'arrêt de bus d'une boîte de chaussures géante ou plutôt de baskets (comme on le devine avec les lacets qui sortent de la boîte jaune sur cette photo montage). Il s'agit d'une campagne de pub qui vise la clientèle jeune, mais pas seulement. Cela aura au moins l'avantage de rendre plus visible cet arrêt de bus. La campagne devrait durer jusqu'en mai, jusqu'au début des travaux de sécurisation qui concerneront alors la zone des arrêts Balances.

Il y a eu une récolte de signatures en faveur du 30km/h dans le quartier de La Mellette. Nous tenons à souligner qu'il s'agit ici d'une initiative privée prise par un habitant de La Mellette. Une grande partie des habitants du hameau ont répondu à la question de savoir s'ils sont favorables ou non à l'instauration du zone 30km/h.

La Municipalité a accusé réception de 39 réponses positives et 9 négatives, avec divers commentaires plus ou moins virulents de part et d'autre.

Sachez que cette problématique rentre dans l'étude qui est menée actuellement, à l'échelle du village tout entier, avec le soutien du bureau Urbaplan. Nous avons eu une première rencontre pour cerner les enjeux urbanistiques dans notre village. Carol Gachet vous en parlera également dans ses communications.

A l'instar des zones de stationnement dans le village, le parking de La Mellette sera soumis aux mêmes règles. C'est-à-dire que, pendant la semaine et en journée, la durée de stationnement sera limitée à 4 heures. C'est évidemment pour éviter les véhicules ventouses. Il reste la possibilité, pour les personnes intéressées, de recourir à un macaron.

Comme il en a été convenu avec la commission des finances, que nous avons dûment informée, nous vous faisons part de dépenses extrabudgétaires liées malheureusement à un réseau d'eau et de canalisations vieillissant.

Sans donner tous les détails de chaque événement, sachez que suite à trois fuites sur la rue du Village sur les quatre derniers mois, le compte de l'entretien du réseau d'adduction d'eau présente un dépassement de 12'662 francs en 2022.

Et pour 2023, suite à une fuite d'un collecteur d'eau claire à la Croix-Neuve au mois de janvier, le compte correspondant de l'entretien du réseau d'eau clair présente déjà un dépassement de 3'837 francs. "

Carol Gachet fait un point de situation sur les chantiers et projets de construction. Une présentation visuelle est projetée. "Sur la parcelle 23, à la Route du Village, il y a un chantier en cours, cela concerne un bâtiment avec 8 logements. Un autre chantier a lieu à Mellette et concerne 2 logements.

En vert clair, sur la parcelle 390, il y a un permis de construire qui a été délivré et qui est entré en force. Mais le bâtiment est en vente.

Ensuite, il y a en bleu des projets en cours, qui ne sont pas encore déposés mais la Municipalité a été approchée. Il s'agit des parcelles 32, 277 et 319.

Concernant la parcelle en lien avec la SCHL, la Municipalité a été approchée et la commission de l'urbanisme sera convoquée prochainement en rapport avec ça.

Au niveau des parcelles en violet clair, il reste des parcelles communales. La Municipalité est en réflexion avec une entreprise d'urbanisme (« urba-plan »), avec qui la Municipalité fait le tour du village. Il y a 3 parcelles concernées : la place de jeux (pour laquelle la commune a reçu CHF 100'000.—par la SCHL), la parcelle communale « le triangle », parcelle 282, et la fameuse parcelle de la laiterie, sur laquelle un appel à projets a été lancé. C'est également une parcelle avec un potentiel de construction.

La parcelle de la place de jeux est constructible pour un bâtiment d'intérêt public. Par contre, la commune n'a pas forcément les moyens de ses envies. Malgré tout, cela vaut la peine de prendre le temps de la réflexion. "

David Mellioret donne un retour sur le projet pour l'ancienne laiterie. "La commune a lancé un appel à projets auprès des habitants, c'est un projet qui a été reçu dans les délais, un dossier complet qui était très bien, pour un fitness. Après avoir pris en compte le budget et les habitants touchés par ce projet, et tenant compte du budget prévu de CHF 45'000.--, il a été décidé de refuser ce projet.

Actuellement, « Urba-plan » est en train de faire une réflexion pour cette parcelle. En attendant, le projet est laissé en stand-by, pour éviter de dépenser de l'argent dans le vide ; pour l'instant, la voirie l'utilise, mais il pourrait éventuellement être remis en location prochainement, afin qu'il ne soit pas déficitaire. "

Claude Küng donne quelques infos par rapport au réseau d'eau, la STAP du Princiau. "Lors du Conseil Général du 8 décembre 2022, il avait donné l'information que la commune a de gros problèmes avec 2 pompes, que le moteur de la pompe 1 devait être installé sur la 2^{ème} pompe. Malheureusement, le 19 décembre, ce ancien moteur a rendu l'âme et il a fallu trouver une solution.

Une solution a été trouvée pour la réparation de ce moteur, mais il a été nécessaire d'attendre jusqu'au 9 janvier 2023. Dès le 12 janvier, cette pompe a pu être remise en fonction. Entre temps, il a fallu acheter 2'014 m³ d'eau à l'AIEJ.

Il est espéré que ce moteur ainsi que la pompe fonctionnent jusqu'à la fin de l'année, moment à partir duquel la nouvelle STAP sera opérationnelle.

Concernant les bornes hydrantes, lors du déneigement, une borne hydrante au Chemin de la Rochette, près de l'arrêt de bus, a été abîmée par la lame à neige et est hors service. Elle sera remise en service le 23 mars 2023.

Concernant le coupe-pression qui sera fait à la Mellette et les conduites jusqu'à la STAP, il n'y a eu aucune opposition à la mise à l'enquête, les travaux commenceront avec le défrichage de la parcelle boisée et les travaux de génie civil, en ce qui concerne le coupe-pression de la Mellette, suivront les fouilles et la pose de conduites jusqu'à la STAP du Princiau pour terminer la transformation de la STAP, pour la fin de l'année 2023.

Concernant l'épuration, les travaux de remise en conformité du réseau d'épuration de la zone Est sont en phase finale, il reste le goudronnage des tranchées qui ont été faites pour l'échange des conduites.

La suite sera entreprise dès que le préavis 1/2023 sera accepté.

Pour la station de relevage de la cure, l'intervention des entreprises est planifiée pour le lundi 27 mars.

Concernant la déchetterie : l'entreprise Vioget va intervenir pour renforcer le terrain côté forêt, et niveler le sol, afin qu'il n'y ait plus de flaques d'eau.

Les employés auxiliaires, Messieurs Jacques Chappuis, Gilles Cloux et Robert Trincat sont en train de construire un abri pour les objets réutilisables. Cet abri devrait être opérationnel fin avril, en fonction de la météo.

Pour l'éclairage public, il a été procédé en décembre à l'échange de 10 lampes défectueuses, aux candélabres de la Mellette et du village. M. Küng a fait un tour hier soir et a constaté que 7 ampoules ne fonctionnent plus, le nécessaire sera fait prochainement.

Au chemin de la Rochette, vers le molok est parquée une Citroën blanche avec des plaques françaises. Comme elle est immatriculée en France, la gendarmerie signale qu'elle doit faire une demande pour savoir s'il s'agit d'une voiture volée. Si la commune intervenait pour la mettre à la fourrière, ce serait à la charge de la commune; la gendarmerie nous conseille donc d'attendre. "

Mathieu Villet fait un retour sur la séance du 4 février par rapport au plan énergie et climat communal, qui a été organisée par la commune et à laquelle une vingtaine de participants étaient présents, en plus des membres de la commission durabilité et d'une partie de la Municipalité.

"Cette séance, appelée le « café aux idées », portait sur 3 axes : règlement pour le fond d'hiver, la mobilité et les déchets. Il y a eu des tables rondes et pas mal de discussions, pas mal d'idées ont été proposées. Avec les résultats, nous allons continuer la réflexion dans le cadre du PEQ.

Vous avez peut-être remarqué un drapeau qui n'est pas celui de la commune, a été installé depuis le 10 mars, et qui a été enlevé récemment. Il s'agit du drapeau du Tibet. Cette décision a été prise déjà l'année passée, suite à la demande de l'association « amitié Suisse-Tibet », pour la commémoration du soulèvement populaire qui a eu lieu historiquement au Tibet et afin d'affirmer l'importance qu'on donne à la liberté, et de montrer notre soutien à ces personnes qui ont immigré ici depuis les années 60. Plusieurs communes participent à cette action, qui reste symbolique."

Carole Gachet complète les informations données au préalable, en relevant que La commune est en cours de recrutement pour un-e nouvel-le employé-e communal-e.

Une délégation de la Municipalité a rencontré le comité de l'USL, avec lequel elle a eu un échange afin de réfléchir comment dynamiser les animations dans le village, comment les promouvoir, et également en lien avec un processus que la Municipalité est en train de mettre en place, pour répondre aux demandes de subventions qui pourraient venir des sociétés locales.

4. Préavis Municipal n°1/2023 – Demande de crédit d'investissement de CHF 56'000,00 TTC pour l'assainissement du réseau d'égouts du secteur « Ouest » du village.

La parole est donnée au rapporteur de la commission des finances, M. Jean-Marc Ruiz qui lit le rapport co-signé par les membres de la commission d'urbanisme. Les commissions rappellent que la commune doit remettre d'ici fin 2026 un réseau d'épuration des eaux usées conforme au plan général d'évacuation des eaux à l'association des Eaux Moyenne Broye (EMB). Les commissions invitent les Conseillers à valider la demande de crédit.

La Présidente ouvre la discussion.

En ce qui concerne l'épuration, Claude Küng présente une photo de la conduite descendant la Croix-Neuve, près de chez Jacques Zwahlen. Depuis chez M. Villars et jusque chez M. Jacques Chappuis, seules les chambres seront changées. De la Mellette à l'ancienne laiterie, les chambres et les tuyaux seront changés. Le plus gros travail se situe derrière l'ancienne laiterie, la chambre sera refaite pour permettre la séparation entre les eaux claires et les eaux usées.

Prochaine image : ce qui restera à faire, le préavis viendra l'année prochaine et 2025. Il s'agit du réseau vers chez Mme Fardel, puis Mme Prahin. L'année suivante, la route du Village. Une étude est en cours pour savoir si un chemisage est possible, ce qui serait meilleur marché. Ensuite nous aurons fait tous les travaux.

M. Vincent Légeret demande si les tuyaux remplacent des tuyaux qui existent déjà.

M. Claude Küng indique que ce préavis concerne uniquement l'épuration, pas l'eau potable ni les sources.

M. Alexandre Vaney demande si, avec les travaux déjà faits, on voit déjà une différence.

Claude Küng répond qu'on la verra une fois les débitmètres installés à la sortie de Montpreveyres. Mais il y aura toujours un peu d'eau claire dans les eaux pour l'épuration.

La parole n'est plus demandée.

La Présidente clôt la discussion et passe au vote après lecture des conclusions.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Thierry Ruch demande pourquoi son nom figure sur le rapport de la commission, alors qu'il était absent.

La Présidente indique que tout le monde a été mentionné sur le rapport de la commission, mais que celui-ci n'a été signé que par les membres présents. On transmettra à Fabrice Weber, rédacteur, qu'il ne faut pas mentionner les absents en signature.

5. Préavis municipal n°2/2023 – Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 9'500,00 pour l'installation du système GastroVert Private.

La Présidente invite le rapporteur de la commission des finances, Jean-Marc Ruiz, à lire le rapport. La commission invite les Conseillers à reconduire cette demande de crédit pour cette année.

La Présidente rappelle que cet objet avait été soumis au vote le 16 juin de l'année passée. Il avait également été vu par la commission ad hoc. Malgré tout, elle ouvre la discussion.

M. Philippe Thévoz s'excuse au nom de la Municipalité qui aurait dû mettre ce point au budget. Ils ne savaient pas qu'ils ne pouvaient pas reporter ce préavis d'une année à l'autre.

M. Dominique Spoerry demande si des communes ont déjà installé ce système et quel est leur retour.

M. Claude Küng répond que oui, mais il ne peut pas indiquer combien. Sur le Valais, il y a beaucoup de communes qui l'ont fait, étant donné que ça part de la SATOM.

Dans le canton de Vaud, il y a déjà Aigle, Blonay. Par contre, dans le Jorat, nous serons la 1^{ère} commune. C'est un projet qui démarre gentiment, et les communes qui ont lancé ce système sont satisfaites. Il conclut en indiquant qu'avec ce système, on peut participer à produire du biogaz, du chauffage à distance et du compost, à partir des déchets de cuisine cuits.

M. Jean-Marc Ruiz demande si ce n'est pas également pour les déchets crus.

M. Michel Jaquier demande si l'installation à la déchetterie aura lieu sur la partie ouverte en tout temps, et s'il y a déjà un endroit précis prévu pour cette installation.

M. Claude Küng répond que l'endroit à la déchetterie n'est pas encore défini. Par contre, pour l'endroit dans le village, il est prévu de l'installer vers le Molok, proche du bureau communal. Il est prévu de commencer avec 2 installations, une à la déchetterie et une au centre du village. Mais pas à la Mellette pour l'instant. Si tout le monde est content et que cela se passe bien, cela pourra être envisagé également.

En réponse à M. Michel Jaquier, Claude Küng corrige les emplacements. En effet, il y aura une installation à la déchetterie, et une 2^{ème} à la Mellette, près du Molok. Le 3^{ème} emplacement éventuellement prévu pour la suite serait celui du centre du village.

La Présidente clôt la discussion et passe au vote, après lecture des conclusions :

Résultats : **19 oui** 0 Non 7 Abstentions

La Présidente ne vote pas.

Le préavis est donc reconduit pour cette année 2023.

M. Nicolas Saugy indique qu'il était favorable à ce système, mais il relève que dans le village, plusieurs habitants compostent leurs déchets verts. Après une année, ce serait intéressant de savoir si la production de biogaz est plus intéressante que celui du compost traditionnel, à savoir de mettre des déchets verts dans un camion pour aller à la SATOM. Ce serait intéressant d'avoir un retour sur le rendement, après une année d'expérience.

M. Claude Küng mentionne qu'il y a énormément de demandes, ce qui explique que nous avons une année de retard. Il indique également qu'il y a une séance par année à la SATOM, ce qui permettra d'avoir un retour d'expérience. Il mentionne à nouveau que le village va commencer par 2 systèmes pour le moment, et que cela sera réévalué par la suite. M. Claude Küng précise également que ce système permet également d'y mettre les matières crues, pas exclusivement les matières cuites, suite à un malentendu.

M. Jean-Marc Ruiz relève que c'est bien pour les gens qui n'ont pas de jardin et ne font pas de compost, et que cela peut convenir aussi pour la nourriture non cuite.

La présidente clôt les échanges.

6. Préavis municipal n°3/2023 – Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 9'200,00 pour la réfection de la conduite de la source communale alimentant le bâtiment communal dit « rural » ECA no 83, parcelle 157.

La Présidente invite le rapporteur de la commission des finances, Jean-Marc Ruiz, à lire le rapport. La commission invite les Conseillers à reconduire cette demande de crédit pour cette année.

M. Mauro Re indique que, l'année passée, s'il a bonne mémoire, il avait été parlé d'urgence, à cause des fuites, et il demande, après une année, où cela en est.

M. Claude Küng répond que rien n'a été fait. L'entreprise Vioget étant prise par l'épuration, elle n'a pas pu intervenir. Il avait donc été décidé de procéder à ces travaux maintenant, après la neige. Mais la Municipalité a réalisé qu'il fallait faire repasser ce préavis devant le Conseil général.

La parole n'est plus demandée. La Présidente clôt la discussion, relit les conclusions et passe au vote.
Le préavis est reconduit à l'unanimité. La commune pourra donc aller de l'avant.

7. Divers et propositions individuelles

M. Thierry Ruch informe que cette année, la course de caisse à savon n'aura pas lieu. Plusieurs membres du comité ont démissionné. Ils sont en revanche toujours là si quelqu'un veut reprendre la responsabilité de cette manifestation et sont disposés à aider. Une séance à ce propos aura lieu le 22 mars. Si personne d'ici la dernière séance du 1er décembre ne s'annonce, ils devront peut-être songer à dissoudre l'association.

M. Vincent Légeret demande dans quelle mesure, pour les parcelles communales où il y a potentiellement des projets, le Conseil pourrait être informé, tenant compte de la possibilité de louer à long terme ces terrains pour y créer des garderies, des immeubles avec des appartements, etc.

M. Mathieu Villet répond que la commune travaille fortement là-dessus ; le fait de louer un terrain plus de 50 ans contre un loyer, c'est une variante étudiée actuellement, pour rentabiliser ces parcelles.

M. Gilles Cloux demande ce que coûte à la commune la récupération des déchets plastiques. Il relève qu'en effet, beaucoup de petits plastiques vont dans cette récupération.

M. Claude Küng indique qu'il y a une taxation au sac, cela coûte 14 francs le sac. Une réflexion est en cours, pour savoir s'il serait possible de compresser ce plastique, de le couper ou autre. Il ne reçoit que des échos positifs, par rapport aux économies qui est faite par les ménages, mais relève que cela a un coût, donc la compression serait une bonne chose.

M. Thierry Ruch prend la parole. Il constate que la Municipalité fait des rencontres avec les sociétés locales et déplore que cela arrive un peu trop tard. Il a constaté dans le PV de la dernière séance que « Mathieu Villet vendait un peu du rêve en mentionnant qu'ils offrent la grande salle au Théâtre ». Chez lui ça n'a fait qu'un tour, et il a donc préparé une intervention (voir annexe).

La Présidente demande à Thierry Ruch de lui envoyer son intervention pour pouvoir la joindre au PV, ce à quoi il répond par la positive.

M. Mathieu Villet réagit à ces propos. Il remercie Thierry Ruch pour cette intervention. Il indique que par rapport à ce qu'il aurait soi-disant dit, si c'est le cas il s'en excuse, c'est une erreur parce qu'en effet, c'est faux, la commune n'offre pas la salle au Théâtre. Il aurait dû demander la correction dans le PV, c'est une erreur de sa part. Il n'espère pas et il ne lui semble pas avoir donné cette information erronée. A son avis, il a mentionné qu'il y avait des aides, et une location offerte pour des séances ou des assemblées générales et, entre autres, également une participation communale aux coûts par rapport au Théâtre, mais pas la gratuité. Il s'excuse donc de ne pas avoir demandé la correction de ce point au PV. Pour le reste, il laisse ses collègues répondre.

Mme Carole Gachet complète en indiquant qu'on peut tout à fait entendre un certain nombre de choses sur cette longue liste de doléances, qu'il y a 2 ou 3 faits sur lesquels il est possible de discuter à un autre moment, et qu'il y a également quelques erreurs dans ce qui a été dit.

Elle relève que dans son rôle de représentante dans le dicastère des sociétés locales, elle n'a jamais été approchée pour une demande de subvention de la part d'une société locale.

M. Thierry Ruch l'interrompt et mentionne des subventions, qu'il faut arrêter, que cela ne sert à rien.

Mme Carole Gachet reprend et rappelle qu'à titre personnel, elle n'a pas été approchée pour une demande de subvention, ou sous une forme qu'elle n'a pas comprise. Pour elle, la commune est en route, pas mal de choses bougent, il y a des changements de paradigmes, il y a des choses qui sont différentes, et elle regrette si on n'arrive pas à se faire comprendre.

Concernant le journal "le Chant du rossignol " elle rectifie une chose. Ce journal n'est pas un doublon, par rapport au « Bec » car c'est un journal de la Municipalité et il remplace ce que les habitants recevaient avant dans leur boîte aux lettres qui était une lettre d'informations sur 1 page A4 recto-verso. Ce sont donc les nouvelles de la Municipalité, avec en plus quelques informations sur les événements qui animent le village.

M. Nicolas Saugy relève que dans le PV de la dernière fois, il demandait une oreille bienveillante de la Municipalité pour la caisse à savon, étant donné que par les temps qui courent, il est difficile de trouver des sponsors. Donc il y avait déjà là une demande en décembre dernier et que M. Mathieu Villet avait mentionné être en contact avec le comité des caisses à savon, et que, par conclusion, cela s'apparente à une demande de subventions.

M. Nicolas Saugy poursuit en indiquant qu'il est content de voir que Mme Gachet a présenté les travaux en route. Il indique être traumatisé par la LAT, qui indiquait que le village aurait droit qu'à un certain nombre d'habitants. Il demande si, avec les nouvelles constructions prévues, il n'y a pas un risque que le village ait trop d'habitants. Sera-t-il encore possible, par la suite, de procéder à des rénovations ?

Mme Carol Gachet répond que sur les 2 à 3 prochaines années, on arrive à env. 40 logements. Cela peut être tant une villa individuelle, que le bâtiment de la SCHL avec 11 appartements, etc. Elle suit cela de très près, il y avait un nombre assez précis de nouveaux habitants possibles, et que, pour l'instant, la commune est dans le tir ; elle n'est pas inquiète pour des transformations futures de logements. Mais elle entend la remarque et si la commune devait s'approcher d'une certaine limite, la Municipalité amènerait le sujet au préalable au Conseil général.

M. Nicolas Saugy demande encore si un bâtiment pourrait être transformé parce qu'il est en zone village qui donne ce droit, cela pourrait-il être refusé de pouvoir y créer un nouveau logement uniquement parce qu'on arrive à la taille critique ou ne devrait-il pas y avoir de restrictions ?

Mme Carol Gachet confirme que non, il n'y a pas de risque.

M. Michel Jaquier intervient et indique qu'on aurait voté le PGA avec une augmentation possible de 35 habitants jusqu'en 2035, et que cela ferait 40 logements donc on en est loin.

M. Jacques Chappuis indique que ce qui se dit là est complètement faux. Il précise qu'avec le nouveau PGA, la commune peut accueillir encore environ 350 habitants, en relevant que ce chiffre n'est pas forcément tout à fait exact. Donc 40 logements avec 2 à 3 habitants par logement, il y a encore largement la place pour en accueillir d'autres. Donc pour les propriétaires qui aimeraient transformer leur habitation, il n'y a aucun problème.

M. Nicolas Saugy demande donc, si on arrivait à ces 350 habitants supplémentaires, si le droit à des nouvelles habitations pourrait être restreint, alors que c'est en zone constructible.

M. Jacques Chappuis répond que c'était sa question principale et que le chef de service au canton mentionnait que jamais rien ne serait interdit, si tout à coup il y avait, par exemple, entre 20 et 40 habitants de plus que ce qui est autorisé, qu'il ne faut pas « peindre le diable sur la muraille ». Il rappelle également que la Municipalité a obtenu 236 habitants de plus que ce qu'elle avait le droit, à l'époque.

Mme Camille Légeret demande si concernant l'arrêt de bus des Balances, quelque chose va être fait. Elle a été témoin, tout comme Frédéric Berner, d'une situation très proche d'un accident (une voiture a freiné pour laisser traverser des piétons, et une autre voiture a failli l'emboutir par derrière, a pu au dernier moment se déporter sur la droite). Il faudrait quelque chose de sécurisant.

M. Philippe Thévoz répond que la commune fait quelque chose de sécurisant, l'éclairage. La commune aimerait réduire la vitesse. Cela devient plus facile de faire des zones 30, il y a des essais pour des routes cantonales, malheureusement pas chez nous. Il indique qu'un passage à piétons n'est pas possible, malheureusement.

M. Mathieu Villet indique qu'il s'agit d'une question politique. La route de Berne appartient au canton, qui ne veut pas dépenser trop d'argent. Des demandes ont été faites, des discussions ont été menées. Le danger a été relevé, mais le canton reste sourd et ne voit rien, on réfléchit à une stratégie politique : comment faire passer cette route à 60 km/h ? Mais le canton ne veut rien faire, à nous de les convaincre ou de les forcer.

M. Gilles Cloux : c'est de longue haleine. Que faire ? à quelle porte taper ? quand on vient de Moudon et qu'on prend le virage après le garage Harmony pour entrer dans le village, c'est très dangereux.

M. Jean-Marc Ruiz questionne : 2 ronds-points ont été faits sur la route de Berne. Il demande si donc c'est toujours la Route de Berne. Et demande pourquoi ce ne serait pas possible de faire la même chose.

La Présidente invite les Conseillers à se recentrer sur le fait qu'on n'est pas dans un débat, mais dans les divers. La Municipalité a expliqué les limites sur ses pouvoirs et qui elle doit convaincre. Et le rond-point a également été évoqué depuis longtemps.

Mme Carol Gachet indique que cela préoccupe la Municipalité. Des démarches et idées ont émergé. Ils se sont approchés de Cérébral Vaud. Les travaux vont bientôt se terminer. Des arrêts de bus aux normes pour les personnes en situation de handicap vont être construits. Mais cela ne sera pas possible pour eux de traverser. Il faudrait tourner un film, sur le temps nécessaire pour traverser la route, mais cela n'est pas possible pour la Municipalité. On réfléchit à comment coordonner les actions.

Nicolas Saugy remarque que pour le 30 km/h avec 30 signatures, il faudrait peut-être élargir ces actions à tout le village. Comment faire avancer ce genre de pétitions et comment informer tout le monde ? y réfléchir.

M. Philippe Thévoz parle des prochaines manifestations, entre autres le Théâtre de l'Ouvre-Boîte qui fera prochainement des représentations. Il indique également qu'une rencontre proposée à la population aura lieu le 4 mai 2023. M. Mange, expert en énergie sera présent pour les personnes intéressées à changer leur système de chauffage. Il y aura également quelqu'un de la nouvelle coopérative qui est dans la région Lavaux-Oron qui essaie de regrouper les demandes afin d'obtenir des baisses de prix sur les panneaux solaires.

La Présidente rappelle que la prochaine séance du Conseil aura lieu le 15 juin 2023.

Il est 22h02, et elle clôt la séance. Elle remercie chacun pour son attention et souhaite à tous une bonne rentrée et une bonne fin de soirée.

Martine Borgeaud
Présidente



Frédéric Berner
Secrétaire suppléant



